



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Délibération n°2023-26 : Adhésion au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique

L'an deux mille vingt-trois, 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 6 mai 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 11	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET Marianne PERDRIJAT, Hélène LEVERNIEUX, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Alain SCHMITT donne pouvoir à M. PAIN, Taoues COLL donne pouvoir à Mme LEMARIE, Olivier MUSY donne pouvoir à Mme LEVERNIEUX, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO donne pouvoir à M. le Maire		
Absents :	Dominique DUMAS, Fabrice NOURY Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Eric MORISSET		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Essonne Numérique,

Considérant l'intérêt de la Commune pour le développement des usages et des services numériques,

Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : approuve l'adhésion au Syndicat mixte ouvert Essonne numérique, sans souscription de services.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan